



Compte rendu de la Commission Régionale Forêt Bois Auvergne-Rhône-Alpes

23 novembre 2018

La Commission régionale Forêt Bois Auvergne-Rhône-Alpes (CRFB) s'est tenue le 23 novembre 2018 en préfecture de région à Lyon sous la coprésidence de Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le préfet de région, et de Philippe MEUNIER, vice-président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes délégué à la sécurité, aux partenariats internationaux, à la chasse et à la pêche, aux aéroports et zones aéroportuaires, à la forêt et au bois.

Le quorum de la CRFB est atteint, par 29 représentants sur 50.

Michel SINOIR introduit la réunion en rappelant qu'il avait été décidé, lors de la CRFB de juin 2018, de se donner plus de temps pour rédiger le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) et prendre en compte les contributions de ses membres. La présente commission est la dernière avant l'achèvement du programme. Il sera présenté en CRFB au printemps 2019 pour validation définitive avant d'être transmis pour approbation au ministre en charge de l'agriculture et de la forêt.

Philippe MEUNIER rappelle l'adoption par le Conseil régional de son plan en faveur de la filière forêt-bois en septembre 2017. Ce plan comporte 3 axes : mobiliser plus et mieux les bois de nos massifs, renforcer la compétitivité et la modernisation des entreprises et un axe sur l'innovation, la logistique et la structuration de la filière. Il est doté de 37 millions d'euros pour la période 2017-2021, dont 80 % pour soutenir les investissements et 20 % le fonctionnement. Les moyens affectés par la région à la filière forêt-bois sont donc augmentés de 10 millions d'euros par rapport au précédent plan et permettent de mobiliser 15 millions d'euro de FEADER dans le cadre des programmes régionaux de développement rural d'Auvergne et de Rhône-Alpes. En 2018, 4,1 millions d'euros d'aides ont été attribués aux entreprises de la filière.

1. Approbation du procès verbal de la CRFB du 22 juin 2018

Le procès verbal de la CRFB du 22 juin 2018 n'appelle aucune remarque. Il est validé.

2. Point d'étape du Plan Régional Forêt Bois

Hélène HUE [DRAAF] présente l'état d'avancée de l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Plusieurs modifications et compléments ont été apportés au programme entre la version 1 présentée en CRFB de juin 2018 et la version 2 présentée ce jour. Les contributions des membres de la CRFB ont été prises en comptes, la rédaction du corps du texte et des fiches action a été achevée. Les annexes ont commencé à être rédigées, avec les études complémentaires (encore en cours de finalisation), les indicateurs globaux, les fiches résumés des massifs et les tableaux de synthèse. L'étude environnementale du CEREMA est en phase d'aboutissement.

Jean-Marc VALET [CEREMA] présente la méthode et les principaux résultats de l'étude environnementale du PRFB. Elle comporte un état initial de l'environnement, l'identification des enjeux environnementaux et leur hiérarchisation, ainsi qu'une analyse des impacts directs et indirects du PRFB sur ces enjeux. La synthèse de l'ensemble des impacts des fiches action du PRFB sur les enjeux environnementaux (spectre environnemental du PRFB) est présentée. Elle révèle une bonne prise en compte des enjeux environnementaux par le programme. Les points forts du programme du point de vue environnemental sont la promotion de la gestion durable et de la certification, le renforcement de la connaissance du milieu, le réseau « FRENE » de forêts en libre évolution, les actions visant à maintenir l'intégrité des forêts, le stockage du carbone, les actions spécifiques pour la biodiversité, la recherche de valorisation des bois locaux, la prise en compte des attentes sociétales et des réglementations environnementales. A contrario, Jean-Marc Valet attire l'attention sur l'apport d'essences exogènes, sur l'accroissement de la récolte des gros et très gros bois, sur les effets inévitables inhérents à l'augmentation des prélèvements et sur la nécessité de renforcer le lien entre PRFB et NATURA2000. Globalement, le PRFB prend en compte les enjeux environnementaux de façon satisfaisante.

Hélène HUE présente les points restant à réaliser pour achever le PRFB. Il reste à terminer les annexes et un travail complémentaire est à mener sur les fiches actions : pilotage, estimation de leurs coûts et des sources de financement, priorisation.

Nadia LISZEWSKI [Conseil régional] présente le travail en cours sur les fiches actions. Elle précise le rôle des pilotes qui consiste à suivre la mise en œuvre de la fiche action pour une restitution à la CRFB. La plupart des fiches action ont un pilote identifié. Il reste 7 fiches actions sans pilote à ce jour. L'estimation des coûts des fiches action reste à consolider et harmoniser, ainsi que l'identification des sources de financements potentiels et la définition d'un niveau de priorité des actions. Ce travail sera réalisé sous 15 jours par un comité restreint constitué des pilotes des fiches action (DRAAF, Région, Cofor, FIBOIS, CRPF, ONF, DREAL).

Michel SINOIR rappelle que le calendrier d'élaboration du PRFB a été sciemment repoussé de façon à produire le document le plus solide et le mieux partagé possible. Il sollicite les réactions des membres de la CRFB.

Anne-Marie BAREAU [CRPF] rappelle que le CRPF a participé à la rédaction du document mais remarque que les demandes de modifications de la fiche action sur la sylviculture n'ont pas été suffisamment prises en compte. La fiche action est insuffisante, notamment pour ce qui est de son annexe et de la définition des différents types de traitement (futaie régulière / irrégulière). Elle constate que cette version prend mieux en compte le volet économique de la filière et que les demandes de modifications du CRPF, notamment sur la question de l'achat de forêts par les collectivités ont été prises en compte. Par contre elle s'inquiète du caractère contraignant de certaines mesures, en particulier la création d'ASA pour la desserte.

Michel SINOIR propose que le PRFB soit accompagné d'un texte synthétique d'une page ou deux afin de donner du souffle à la démarche et de la partager avec tous les acteurs.

Philippe MEUNIER partage cet avis et considère que pour mobiliser du bois il faut une filière et des entreprises performantes. Il rappelle à ce titre que la Région aide largement les entreprises. Il pense qu'il est du ressort de l'État d'intervenir sur le réseau communal avec son pouvoir régalién. Enfin il indique que malgré de nombreux projets de construction bois dans la région, l'enveloppe du Conseil régional qui lui est consacrée n'est pas entièrement consommée.

3. Point d'étape du contrat stratégique de filière

Jean GILBERT présente les travaux d'élaboration du contrat régional de filière forêt-bois. Une démarche en trois étapes a été entreprise. La première étape a permis de construire et de partager un scénario de développement stratégique. Celui-ci définit cinq domaines d'activité stratégiques : la première transformation, la construction bois, le bois énergie et deux domaines émergents que sont la menuiserie bois et l'aménagement intérieur. La seconde étape qui débute et s'échelonne jusqu'à fin janvier 2019 consistera à soumettre ce scénario de développement stratégique aux entreprises de la région lors de dix ateliers territoriaux. Ils ont pour objet d'identifier les projets concrets que les entreprises pourraient porter et donneront lieu à une synthèse et à une priorisation des actions. La dernière étape sera la rédaction du contrat de filière et de ses fiches action qui seront validés en comité de pilotage.

Roger VILLIEN demande si le mobilier urbain a été identifié dans les domaines d'activité.

Jean GILBERT répond que ce sujet est inclus dans le domaine de la première transformation.

Axelle RIAILLE se demande si la filière piquet, particulièrement importante en Isère, doit être prise en compte dans le cadre de la première transformation. Elle propose de créer plutôt un domaine aménagement intérieur et extérieur.

Philippe MEUNIER précise que les services du Conseil régional seront mobilisés et présents aux ateliers territoriaux.

4. Point d'information du Schéma Régional Biomasse

Arnaud JULLIAN [SGAR] présente l'état d'avancement du schéma régional biomasse (SRB). Il rappelle que ce schéma est en lien fort avec le PRFB. Le diagnostic est réalisé et la rédaction des fiches action et du volet « orientations » est en cours. Les objectifs du SRB sont ambitieux, notamment sur son volet « combustion ». Sur 971 790 tep de bois mobilisables pour des usages énergétiques, le SRB prévoit d'en valoriser 572 740 tep. Il est en particulier prévu de mobiliser la totalité du volume de bois forestier supplémentaire disponible pour l'énergie dans des conditions de gestion durable et en respectant la hiérarchisation des usages (hors menu bois dont la récolte est de nature à dégrader les sols forestiers). Il est également prévu de valoriser 75 % de la ressource supplémentaire disponible en bois hors forêt et en connexes de scierie, 50 % pour les connexes de la seconde transformation et la totalité de la ressource supplémentaire disponible en biomasse ligneuse agricole, refus de compostage et déchets de bois. Ces objectifs de mobilisation correspondent aux besoins d'approvisionnement d'environ 65 nouvelles chaufferies par an.

Le plan d'action du SRB comporte 35 actions prioritaires dont 14 sont la consolidation d'actions déjà en cours, 13 relèvent du PRFB ou du plan régional de prévention et de gestion des déchets et 8 sont nouvelles et spécifiques au SRB.

Philippe MEUNIER indique que le Conseil régional finance ce plan, en plus du plan forêt-bois, à hauteur de 11 millions d'euros par an.

Bruno DE QUINSONAS [PEFC] demande s'il a été défini un tonnage d'approvisionnement ou un rayon d'approvisionnement maximum pour ces nouvelles chaufferies.

Arnaud JULLIAN répond que le plan ne va pas dans ce détail et que chaque territoire fera le choix de s'orienter vers des plus grosses ou des plus petites chaufferies. L'approvisionnement des chaufferies les plus grosses est soumis à l'avis de la cellule biomasse régionale qui limite en général le rayon d'approvisionnement à 160 km.

Benoît RACHEZ [UNISYLVA] indique qu'il ne faut pas exclure la récolte des menus bois. D'une part elle est actuellement appliquée, mais surtout elle est nécessaire pour des raisons économiques (maîtrise des coûts d'approvisionnement) et a un intérêt sylvicole puisqu'en contribuant à diminuer le coût de la sylviculture, elle favorise le renouvellement des peuplements.

Bernard BACHASSON [FRAPNA] regrette que du fait des coupes rases, une partie du bois valorisable en bois d'œuvre passe en bois énergie et indique que cela constitue une régression sylvicole.

Lionel PIET [COFORET] rétorque que ce n'est pas le cas dans les résineux où la hiérarchie des usages est respectée (pour des raisons économiques). Si c'est le cas pour les feuillus, cela est dû à l'absence de débouchés vers le bois industrie.

Benoît RACHEZ confirme que ce n'est pas le cas lorsqu'il y a une meilleure valorisation possible pour le bois.

Michel SINOIR indique que la hiérarchie des usages du bois est prise en compte dans les politiques publiques.

5. Présentation du plan tempête

Nicolas STACH [DRAAF] présente le plan tempête régional. Il précise que ce plan est une déclinaison du plan national que le ministère en charge de l'agriculture et de la forêt a publié en septembre 2018. L'objectif du plan tempête est d'organiser rapidement et efficacement la gestion de crise sur le plan forestier en cas de tempête de grande ampleur. Le plan prévoit cinq phases successives de gestion de crise : mesures d'anticipation, activation de la cellule de crise, première phase d'urgence, seconde phase d'urgence (mobilisation des bois), suivi à long terme et reconstitution. Une « valise de crise » rassemble l'ensemble des « fiches réflexe » nécessaires à la gestion de la crise. Ces fiches seront déclinées régionalement conformément au PNFB et au PRFB. L'échéance donnée par le ministère pour la déclinaison du plan régional est la fin de l'année 2018.

6. Synthèse des GIEEF reconnus dans la région

Isabelle MENARD [DRAAF] présente les GIEEF reconnus dans la région. Elle rappelle que l'objectif des GIEEF est de dynamiser la gestion forestière à travers des plans simples de gestion (PSG) concertés. À ce jour quatre GIEEF ont été validés par arrêté préfectoral en Auvergne-Rhône-Alpes et font l'objet de PSG concertés et cinq autres PSG concertés à vocation GIEEF sont en cours de rédaction.

Elle regrette toujours le manque de priorisation des actions et s'interroge notamment sur le caractère prioritaire de l'acquisition de données LIDAR. Elle demande enfin à ce qu'il y ait des indicateurs intermédiaires sur le rapprochement public / privé avant de se lancer sur une action de 10 ans.

Jean GILBERT [FIBOIS AURA] indique que le conseil d'administration de FIBOIS AURA a statué sur la question du LIDAR et qu'il se positionne favorablement sous deux conditions : la première est que son financement ne soit pas supporté uniquement par les crédits dédiés à la forêt et au bois mais soit partagé avec tous les utilisateurs ; la seconde est que les données et les résultats acquis collectivement soient au service de l'ensemble des acteurs de la filière.

Lionel PIET [COFORET] porte une réflexion plus générale sur les enjeux et les moyens de la filière. L'objectif de mobiliser 1,4 million de m³ supplémentaire dont la moitié sur le massif alpin est très fort, notamment au vu des multiples contraintes sur ce massif : morcellement extrême, difficultés logistiques, mais surtout manque cruel de professionnels de l'exploitation des bois. Des fortes contraintes pèsent sur les entreprises, et en particulier la difficulté d'obtenir la levée de présomption de salariat pour les exploitants forestiers sous le régime social général de l'URSSAF. Il salue l'initiative de la « carte pro » mise en place par l'interprofession mais considère que c'est insuffisant et qu'il est très difficile d'avoir des entreprises entièrement en règle, que ce soit pour les entreprises existantes ou pour les créations d'entreprises.

Henri BATTIE [COFORET] renchérit sur ce point et fait savoir que les réunions territoriales de la coopérative ont mis en exergue une forte inquiétude au sujet de la multiplication des contraintes sur l'exploitation forestière. Il mentionne tout particulièrement les contraintes imposées par les communes : cautions (en réinterrogeant sur leur légalité), états des lieux avant et après le chantier, limitation des tonnages sur la voirie.

Benoît RACHEZ [UNISYLVA] émet des réserves sur l'insistance du PRFB sur la question de la diversité des essences et les mélanges d'essences. Il considère que le grand morcellement de la forêt est en lui-même porteur de garanties physiques sur la diversité du milieu. Il indique qu'il est nécessaire d'avoir un amont forestier performant pour la production de bois et l'alimentation de la filière aval. Il fait remarquer que les boisements FFN contribuent de façon très importante à la production de bois et s'inquiète qu'ils puissent être gelés, en particulier à la lecture du paragraphe 3.2.1.3 du PRFB (mesures spécifiques complémentaires).

Jessica MASSON [COFOR AURA] indique que les communes forestières ont fait des propositions d'action sur le transport des bois qui n'apparaissent pas dans cette nouvelle version du PRFB. Elles concernent la résorption des points noirs et une meilleure information des communes sur les chantiers. Les communes forestières souhaitent pouvoir en discuter et sont également intéressées pour prendre une part plus importante dans le partenariat public / privé, notamment dans le cadre de l'interprofession. Par ailleurs, les communes forestières indiquent que malgré une contribution forte des territoires de projet forestiers dans l'établissement du diagnostic du PRFB, l'approche territoriale est absente du PRFB. Il existe pourtant des financements FEADER pour permettre aux collectivités de mener de telles actions. Jessica Masson demande de ré-intégrer la fiche action sur les politiques territoriales, proposée par les communes forestières, dans le plan d'action.

Roger VILLIEN [COFOR AURA] rappelle le rôle de l' élu aménageur du territoire et souhaite que les enjeux de la forêt et de la filière bois soient intégrés dans les documents d'urbanisme.

Axelle RIAILLE [Conseil départemental de l'Isère] indique que les Départements sont en charge de l'élaboration d'un schéma départemental d'accès à la ressource forestière. Ce travail est en cours sur l'Isère, en particulier sur le réseau départemental, mais pose plus de difficultés sur le réseau communal. Elle fait état des démarches qui ont été engagées par les territoires forestiers dans le cadre des chartes forestières de territoires avec le soutien des interprofessions pour renforcer le lien entre

élus et professionnels et notamment proposer des solutions pour faciliter les états des lieux. Elle constate qu'un dialogue s'est installé à travers ces initiatives et en conclut à l'intérêt et à l'utilité des outils de concertation locale. Elle précise également que l'argent manque aux communes et propose qu'une bonification de la DETR pour les communes ayant à améliorer et maintenir leur voirie d'accès à la ressource forestière soit étudiée.

Lionel STRAUB [Experts forestiers de France] constate que certaines de ses remarques ont été prises en compte dans la version 2 du PRFB. Il signale la confusion dans le document entre GFP (gestionnaires forestiers professionnels) et GPF (initiales de la coopérative de Haute-Loire) et s'interroge sur le sens de cette confusion. Il s'interroge également sur le fait que la nécessité de faire appel à des professionnels qualifiés pour la récolte en forêt mélangée soit considérée comme un inconvénient dans l'annexe de la fiche 2.3 (Anticiper les effets du changement climatique). Il souhaite que le rôle des experts forestiers soit mentionné dans les fiches action 1.2 (Faciliter l'acquisition par des collectivités de forêts non gérées), 4.2 (Favoriser le rapprochement public/privé), 5.3 (Surveiller l'état sanitaire des forêts de la région) et 5.4 (Organiser les luttes sanitaires en forêt).

Nicolas PY [IGN] fait savoir que l'IGN, établissement public ayant pour mission la description du territoire, est favorable à l'action sur le LIDAR. L'IGN a déjà coproduit l'acquisition de couvertures LIDAR et il pourrait coproduire la donnée en partenariat avec d'autres cofinanceurs afin de réintroduire la donnée dans le dispositif d'inventaire forestier. L'IGN mène des travaux sur la cartographie prédictive à partir notamment de données de télédétection et de LIDAR. Nicolas PY rappelle également le projet national IGN / FCBA sur la cartographie numérique de la desserte forestière, ainsi que les travaux du CNIG sur ce sujet.

Patrick VAUTERIN [DREAL] indique que la DREAL se positionnera rapidement sur le pilotage des fiches action qui lui sont proposées, ainsi que sur les fiches 6.1 (Préserver la biodiversité) et 6.6 (Reconnaître et favoriser la trame verte forestière).

Marc-Jean ROBERT [Conseil Savoie Mont Blanc] souligne l'énorme travail de compilation qui a été réalisé pour produire cette version 2 du PRFB. Il signale que la mobilisation des bois sur le massif alpin sera très compliquée avec, en plus des raisons déjà évoquées, la contrainte de la saisonnalité de l'activité. Il met en garde sur le fait que la régularisation des forêts de montagne avec l'absence de récolte des gros et très gros bois engendrera à l'avenir un gros problème de régénération et de déséquilibre des peuplements.

Roger VILLIEN invite à un échange entre territoires ruraux et grandes agglomérations afin de mieux valoriser le savoir-faire en ce qui concerne la construction en bois local.

En conclusion, Michel SINOIR assure que les remarques des membres de la CRFB seront prises en compte dans la prochaine version du document. Quatre sujets d'importance ressortent de la discussion :

- sur les difficultés de l'exploitation forestière, il rappelle que la DRAAF est un service public en charge de la simplification des démarches administratives. À ce titre elle a le devoir d'étudier s'il y a des solutions. Plus particulièrement sur la question de la levée de présomption de salariat, il demande de faire connaître à ses services les difficultés précises ;
- en ce qui concerne la voirie, il n'est pas possible d'aller au-delà de la réglementation, mais il faut également chercher à faciliter. La desserte forestière reste la priorité de l'État, notamment en termes de financement ;
- le PRFB redonnera leur importance aux démarches forestières de territoire et la fiche action qui les concerne sera introduite. Il faut faire consensus sur ce sujet ;
- au sujet de l'innovation, il conviendra de retravailler avec l'IGN sur les données numériques partagées.

En conclusion, Michel SINOIR rappelle le calendrier d'élaboration du PRFB avec un envoi à l'autorité environnementale dès que les remarques faites lors de la présente CRFB auront été intégrées et que l'évaluation environnementale sera terminée, puis une consultation du public en mars / avril 2019. La version définitive du PRFB sera présentée à la prochaine CRFB en mai/juin 2019 avec son document d'accompagnement.

Philippe MEUNIER se réjouit quant à lui de la bonne collaboration et du travail fructueux réalisé par l'État et la Région. Il apprécie la qualité des échanges avec les acteurs de la filière.

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

A blue ink signature, appearing to be 'MS', enclosed within a hand-drawn rectangular box.

Michel SINOIR

Pour le président du Conseil régional,
le vice-président délégué à la sécurité, aux
partenariats internationaux, à la chasse et à la
pêche, aux aéroports et zones aéroportuaires,
à la forêt et au bois

A black ink signature consisting of a horizontal line with a diagonal stroke crossing it.

Philippe MEUNIER

Pièces jointes :

- Liste des présents
- Diaporama projeté en séance

